

Pascal Joly : « Au-delà de l'aide financière, c'est toute notre expertise que nous mobilisons »



À l'heure où bon nombre de charcutiers traiteurs de Paris et de l'Île-de-France s'apprêtent à prendre leur retraite, la chambre professionnelle des charcutiers et charcutiers traiteurs du Grand Paris (CPCT) se dote d'un outil innovant visant à favoriser la reprise des affaires par de jeunes professionnels. La SAS API (Aide à la Première Installation) délivre du financement, de l'expertise et de l'accompagnement comme l'explique Pascal Joly, président de la CPCT.

Fabrice Barbian

« **A** ctuellement, il y a une quinzaine de belles affaires à reprendre rien qu'à Paris et dans la petite couronne. À l'échelon de l'Île-de-France, je n'ai pas les chiffres précis mais c'est forcément beaucoup plus encore en sachant qu'elles seront encore plus nombreuses demain puisque bon nombre de charcutiers traiteurs vont prendre leur retraite dans les deux ou trois années qui viennent », explique Pascal Joly, le président de la chambre professionnelle des charcutiers et charcutiers traiteurs du Grand Paris (CPCT). Des affaires à céder d'un côté et

« C'est une réussite collective »

« L'idée de ce projet est partie du constat qu'il importait d'agir pour favoriser la reprise d'entreprises alors qu'un grand nombre de professionnels de notre secteur vont prendre leur retraite dans les deux à trois ans à venir et que les repreneurs potentiels ne sont pas forcément dans la meilleure situation financière. Mais s'il a abouti, c'est aussi car d'emblée j'ai été soutenu, notamment par Jérôme Beaudoin, le Fondateur de Beaudouin Conseil & Investissement et par notre avocat, Philippe Ragon, qui avait cette idée en tête depuis très longtemps. C'est d'ailleurs lui qui a pris en charge les aspects juridiques du dossier. Bien entendu, ensuite j'ai présenté ce projet aux membres des Conseils d'administration de la CPCT et de la SICF qui m'ont suivi. C'est un projet qui a fait l'unanimité, une réussite collective et j'avoue être fier et très heureux qu'il ait abouti », confie Pascal Joly.

des jeunes désireux de s'installer de l'autre. Sur le papier, il y a donc matière à s'entendre pour assurer la pérennité des charcuteries et des emplois qu'elles génèrent. Mais si les repreneurs potentiels sont motivés et riches d'un beau savoir-faire, leurs moyens financiers ne suivent pas forcément.

Création de l'API

D'où la création, par la CPCT, d'un outil innovant visant à soutenir les porteurs d'un projet d'installation sur Paris et IDF. Pour ce faire, la chambre a imaginé et déployé une solide organisation. L'idée a consisté à faire en sorte qu'une partie des dividendes générées par le beau patrimoine immobilier que les anciens ont transmis à la chambre, alimente une « enveloppe » spécifique destinée à aider les jeunes à s'installer. Pour ce faire, une nouvelle structure a vu le jour : la SAS API (aide à la première installation). Filiale de la Société Immobilière de

la charcuterie française (SICF) qui a en charge la gestion du patrimoine immobilier de la CPCT, la SAS API pilote et gère l'octroi des aides financières. « Toute cette organisation a fait l'objet de nombreux échanges entre les conseils d'administration respectifs mais, d'emblée, il y a eu une réelle mobilisation autour de ce projet. Bien entendu, des représentants de la CPCT et de la SICF font partie du Comité qui, au sein de l'API, se charge d'étudier les dossiers qui lui sont soumis par des candidats à une aide », explique Pascal Joly.

Un soutien financier mais pas uniquement

L'objectif n'est pas de distribuer des chèques mais d'assurer un véritable accompagnement du repreneur potentiel, dans le cadre d'un solide partenariat, afin d'optimiser la réussite de la transmission. Le candidat va donc devoir justifier de son expertise, de son parcours et de son savoir-faire. Il lui faut également disposer d'un apport pour investir. « Chacun des projets de reprise fait l'objet d'une étude personnalisée et approfondie, cela vaut pour les repreneurs comme pour les cédants. Afin de sécuriser l'opération, l'apport de l'API consiste à prendre des parts au capital de manière à pouvoir jeter un œil sur les comptes et d'agir le cas échéant pour les consolider. Au-delà de l'aide financière, c'est toute notre expertise que nous mobilisons, tant en ce qui concerne notre métier de charcutier, à part entière, que sur le plan juridique, par exemple. Chacun des candidats que nous accompagnerons pourra s'appuyer sur un parrain qui le conseillera et le guidera. Une fois que l'affaire est sur de bons rails, l'API rétrocède ses parts à son nouveau propriétaire », précise le président de la CPCT.

Bien évidemment, le fait que la CPCT croit en un projet de reprise a pour effet de sacrément rassurer les banques pour l'octroi d'un crédit à un jeune professionnel. « Nous sommes allés à leur rencontre pour leur expliquer notre démarche et savoir ce qu'elles en pensaient. Toutes veulent travailler avec nous tant et si bien d'ailleurs que nous avons renoncé à signer un partenariat privilégié avec l'une ou l'autre, de manière à laisser toute sa place à la négociation », confie Pascal Joly non sans préciser que cet enthousiasme est également partagé par le Ceproc et son directeur, Xavier Geoffroy qui y voit un judicieux tremplin pour ses élèves envisageant de se mettre à leur compte.

200 000 euros par an

L'API est dès à présent opérationnelle avec un budget d'environ 200 000 euros pour sa première année de fonctionnement (et vraisemblablement dans la durée). La reprise d'entreprise dans le milieu de la charcuterie se faisant généralement entre février et mai puis en septembre, Pascal Joly n'exclut pas qu'une ou deux opérations puissent encore aboutir dès cette année. « Elles prendront certainement un peu plus de temps car elles nous serviront de cas pratiques et nous allons engranger de l'expérience. Mais je suis très confiant, le concept comme tous les intervenants concernés, sont solides. Tout le monde est très motivé car il importe d'agir pour l'avenir de notre métier », conclut Pascal Joly, assurément très impliqué et enthousiaste à l'idée d'aider les jeunes charcutiers et de conforter le lien entre les générations. Toutes les entreprises de Paris et de l'Île-de-France sont susceptibles de bénéficier du soutien de l'API, à la seule condition d'être adhérentes à l'un des syndicats.